ART. 64 N° II-2328

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º II-2328

présenté par M. Giraud

ARTICLE 64

À l'alinéa 1, substituer à la référence :

« à l'article L. 262-2 »

les références :

« aux articles L. 262-2 et L. 262-3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.